

Commune de Mies



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 7 décembre 2011**
sous la présidence de Jean-Luc Ray

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2011
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Demande de crédit pour l'acquisition des bennes de la déchèterie
6. Budget 2012
7. Plafond d'endettement 2011-2016
8. Rapport des commissions
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. CAVIN - D. GAZZINI - P. MEIER - S. MIR

2. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2011

P. RONGA remarque que le trajet de 25 minutes, énoncé pour aller à pied de l'arrêt de bus à côté de l'administration communale à la zone du chemin du Triangle/ chemin des Hutins / chemin Sous-Voies, semble un peu exagéré (p2, point 5, dernier paragraphe).
On propose de spécifier dans la phrase : « (...) selon l'auteur de la lettre ».

Le PRESIDENT propose de voter sur l'approbation du PV du 26 octobre 2011.

Le PV du 26 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT : De sa place dans le public, M. Philippe CODEREY demande dans quelles mesures les préavis de la Municipalité peuvent être disponibles au public. En particulier, aux personnes du public qui viennent au Conseil et qui auraient intérêt d'avoir en main les préavis de la séance pour savoir de quoi il s'agit précisément. Le PRESIDENT ne souhaite pas aborder la question à l'instant mais prend note de cette demande. Il va poser la question au SeCRI d'une part et à la Municipalité d'autre part. Il reviendra sur le sujet lors du prochain Conseil.

La date du Conseil du 31 octobre 2012 est avancée au mardi 30 octobre 2012 à 18h30 pour laisser à ceux qui le souhaitent la possibilité de fêter Halloween. Le repas annuel aura lieu le 30 octobre après le Conseil.

M. SANGUINETTI a proposé de nous informer en fin de séance sur la question des gens du voyage qui seront situés à la limite de la commune de Mies. La parole lui sera donnée en ouverture du point 9.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC lit en primeur la lettre que la Municipalité va adresser à l'ensemble des habitants de la commune (*et dont copie est annexée au présent PV*).

La Municipalité a également traité l'interpellation de G. MARCHAND sur l'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un abonnement *Unireso*. La commune de Mies avait déjà souscrit en 2006 à l'offre promotionnelle des TPG (Transports Publics Genevois). La population avait été informée par le biais d'un circulaire « tous ménages ». Il s'avère qu'en réalité, seuls 8 habitants de Mies, se sont intéressés à cette démarche en se procurant un abonnement à tarif préférentiel. Forte de cette expérience et consciente que les abonnements *Unireso* couvrent un réseau limité et ne concernent qu'une petite partie de la population, la Municipalité juge préférable de soutenir plus globalement l'ensemble des jeunes en formation âgés de 15 à 25 ans. Une subvention de CHF 100 pour l'année scolaire considérée est allouée sur l'acquisition d'un abonnement de transport public, ceci sur présentation d'une attestation d'études et dudit abonnement. 266 jeunes âgés de 15 à 25 ans sont potentiellement concernés dans notre commune. En considérant un nombre de demandes qui sera très probablement inférieur à 50%, cette dépense rentre dans les compétences municipales puisqu'elle est inférieure à CHF 30 000.

Le SYNDIC exprime également les remerciements de toute la Municipalité au personnel communal pour le travail accompli depuis le début de la nouvelle législature ainsi qu'à tous les membres du Conseil communal.

J. WILDBERGER : Les communes et les cantons sont obligés par la Confédération de faire une étude de bruit sur toutes les routes qui ont un trafic supérieur à 3'000 véhicules par jour. Les résultats ont été reçus. On va être obligé d'assainir la route suisse et la route qui va depuis le rond-point de Mies jusqu'à Tannay en changeant le revêtement. Les nombreuses demandes pour ralentir le trafic seront incluses dans cette réflexion. Ca va probablement prendre un peu plus de temps mais on espère qu'après cela, la plupart des problèmes seront résolus.

Les résultats des contrôles radars sur la route des Pénys sont arrivés. La proportion des excès de vitesse est de 8% et celle-ci est supérieure à celle constatée à la route de la Gare.

S. EMERY : L'ARSCO va construire une piscine / patinoire sur le site des Rojalets. C'est un projet en cours depuis quelques années. Ca sera une piscine /patinoire scolaire. Pour la piscine, il y a une loi en préparation pour rendre une heure de piscine obligatoire par semaine pour les élèves. Quant à la patinoire de château de Coppet, elle est victime de son succès et devient trop petite. L'année passée plus de 10 000 personnes l'ont visitée. Tous les matins de novembre à mars, les écoles primaires et secondaires occupent cette patinoire. Cette dernière doit être montée et démontée chaque saison d'où un coût important chaque année (10 semaines de travail à trois personnes). Le matériel s'est usé avec les années. Il faudra réinvestir si nous voulons continuer à exploiter cette patinoire. Le complexe piscine

/patinoire des Rojalets remplacera la patinoire du château. La patinoire sera deux fois plus grande et couverte. Coppet va prendre une part beaucoup plus importante dans le projet car Coppet n'a pas de salle de gym. Toutes celles sur le territoire de Coppet sont intercommunales. Par rapport au nombre de classes primaires de Coppet, elle est obligée dans la législature actuelle de construire une salle de gym. Cette patinoire pourrait donc remplacer cette dernière. Bref, Coppet prendrait une part nettement plus importante que les autres communes de Terre Sainte. La piscine couverte sera de 25 mètres.

De janvier à février aura lieu un concours d'architecture pour ce projet. Le soir et le week-end ce complexe sera ouvert au public. Il se situera près du parking sur le terrain de foot qui longe la route.

Le 15 décembre 2011 aura lieu le Noël des aînés au Best Western de Chavannes-de-Bogis. Il y a 120 inscrits.

Le 22 décembre à 18h aura lieu le Noël des enfants à l'école du Sorbier.

Enfin, un avis aux amateurs est lancé pour participer à la rédaction du Myarolan ainsi que 2 ou 3 personnes pour participer au comité.

L'année prochaine, le 2 juin 2012, aura lieu la célébration du 100^{ème} anniversaire du bâtiment de l'administration communale de Mies. Il y aura une grande fête à la fois commémorative et villageoise. Il y a un comité d'organisation de 10 personnes qui travaillent sur ce projet. En gros, l'idée est de commencer la samedi 2 juin en fin de matinée par une partie officielle suivie par un repas assis pour les invités et la population. L'après midi, toutes les associations actives dans la commune pourront avoir un stand pour présenter leurs activités. Il y aura des expositions à l'intérieur du bâtiment pour que tout le monde puisse se promener. Il y aura également sur le stade un « rallye mixte sports ». Tous les sports et les associations actives dans la commune feront partie du rallye. Il y aura du foot, du basket, du badminton, de la pétanque, etc. Le soir il y aura la fête villageoise avec orchestre, de la danse et de la petite restauration.

Le PRESIDENT : pour rappel, il y aura un vin chaud, organisé traditionnellement par les ROP, demain soir à partir de 18h jusqu'à 21h au pressoir Meylan sous la banque Raiffeisen.

5. Demande de crédit pour l'acquisition des bennes de la déchèterie.

C. FIGEAT : Le 24.09.2007, le Conseil communal avait accepté le préavis concernant le budget pour la réalisation de la déchèterie qui se montait à CHF 1 370 000 environ. A l'époque la commission des finances avait fait remarquer que les bennes n'étaient pas incluses dans ce budget car on ne connaissait pas encore la taille et les spécificités exactes des bennes. L'estimation à l'époque était d'environ CHF 130 000 pour une dizaine de bennes. Le montant actuel est un peu supérieur. Il est de CHF 195 000 et comprend les bennes mais également des rails de guidage. Il y a plusieurs possibilités. La variante choisie est de les acheter. On amortira ces bennes en les incluant dans l'ensemble du projet de la déchèterie.

J. WILDBERGER : *(un récapitulatif des factures payées est affiché à l'écran)*

Le gros œuvre représente environ CHF 1 000 000 (mouvements de terrain, blocs de béton, goudronnage, bordures). La nature argileuse du terrain a exigé des travaux supplémentaires d'où un dépassement de budget.

La deuxième facture importante est le cabanon central. Egalement, l'électricité, les portails, les clôtures, l'arborisation, les canalisations, l'affichage et les panneaux d'information, la signalisation au sol et les honoraires des ingénieurs.

A ce jour le coût de la déchèterie est de CHF 1 443 000. Avec l'achat des bennes, on arrive à environ CHF 1 630 000. De ce montant, on peut soustraire une subvention déjà reçue de CHF 137 000. Cette subvention est de 10% de la dépense totale. Par conséquent, Mies va encore recevoir 10% de subvention sur les factures payés au delà du budget initial (l'achat des bennes est également subventionné). Bref, la commune doit encore recevoir environ CHF 26 000.

Finalement, on arrive à un total d'environ CHF 1 470 000 à mettre en parallèle avec une estimation en 2007 d'environ CHF 1 400 000 (déchèterie + bennes – subventions). Le dépassement de budget sera finalement de CHF 70 000 notamment dû à la nature du terrain.

Le PRESIDENT donne la parole à la commission des finances

F. GAVILLET VOLLENWEIDER : Au vu des explications et de notre rapport, la commission des finances recommande au Conseil communal d'accorder cette demande de crédit de CHF 195 836.

Le PRESIDENT procède au vote.

Le crédit pour l'acquisition des bennes de la déchèterie de CHF 195 836 est accordé à l'unanimité.

6. Budget 2012

C. FIGEAT : Les commentaires sur les dépassements se trouvent dans le préavis n°7/2011. Il n'y revient pas sauf si quelqu'un a des questions sur un point particulier.

Concernant la facture sociale: *(Le détail de la facture sociale payée par la commune de Mies est affiché à l'écran).*

Il y a les soins à domicile et l'hébergement, l'assurance maladie, le revenu d'insertion (RI), la participation à l'assurance chômage, les subventions et aides aux personnes handicapées, les prestations à la famille et autres participations sociales, les bourses d'études des apprentissages. Le montant total est de CHF 7.782 millions sur un budget de l'ordre de CHF 17 millions de charges. Il faut aussi rajouter la facture liée à la péréquation d'environ CHF 3 millions.

Lors de la dernière séance, la Municipalité avait estimé une perte budgétisée de l'ordre de CHF 2.2 millions pour 2012. A présent, les chiffres ont été affinés et il est à prévoir une perte budgétisée de l'ordre de CHF 2.4 millions. Cette perte devrait être compensée en 2013 car la base de calcul pour la facture sociale est l'année 2010 - qui avait été une année tout à fait exceptionnelle.

En 2010, Mies avait un taux d'impôt fixé à 65 points. Pour 2012, il est de 50 points et ce malgré la bascule de 2 points d'impôt de la police.

Pour les prévisions des sources de revenus, la Municipalité s'est basée sur les résultats 2010 ajustés pour refléter la baisse du taux d'imposition communale (x 50/65). Ensuite, nous avons tenu compte, depuis 2010 jusqu'à 2012, d'une augmentation raisonnable des recettes de l'ordre de 2%. Egalement durant la même période, la population a augmenté de plus de 3%.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (pour la commission des finances) note l'augmentation régulière de la facture sociale et le canton qui transfère de nouveaux frais aux communes (2pts transférés pour la réforme de la police). En même temps, il y a un risque que le bureau de police de Coppet ferme. On demande aux communes de payer plus et en même temps nous aurons éventuellement moins de service...

Le SYNDIC : A ma connaissance, nous avons reçu l'assurance que l'on restera avec le même effectif au bureau de police de Coppet. Par contre, c'est exact, il semble que ce que l'on nous donne d'un côté, on le reprend - même un plus - de l'autre! La sécurité fait partie de mon dicastère et les différents points qui ont trait à cet aspect là m'intéressent particulièrement.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER ne revient pas sur les détails du budget car le préavis est très précis. La commission des finances donne son aval à ce budget 2012.

R. MEROZ : A la position 150.365.3, il y a une augmentation du pot commun pour l'école et pour COMITA. COMITA n'a pas besoin de subventions mais je pense que c'est plutôt pour le centre des jeunes.

C. FIGEAT : merci de l'avoir relevée. C'est une erreur qui a déjà été corrigée mais la Municipalité n'a pas voulu réimprimer et renvoyer tous les documents.

J.-P. STREIT : pour l'année en cours sait-on où nous nous situons (au niveau des rentrées)?

C. FIGEAT : c'est très difficile car on doit attendre tous les décomptes (généralement ça arrive avril-mai). Ce qui est important pour les comptes c'est la position au 31 décembre. Imaginez que vous avez le plus gros contribuable de la commune qui décide de déménager juste avant la fin d'année à Zoug, les impôts de toute l'année tomberont dans la nouvelle commune. Bien sûr, ça peut marcher dans les deux sens. C'est très difficile à prévoir et savoir où nous en sommes. Anne-Marie IMBODEN a un tableau qu'elle utilise au fur et à mesure que la commune reçoit de l'argent de l'administration fiscale. Ce tableau ne permet pas de savoir si on est en avance ou en retard. Ce que l'on peut dire par contre, c'est que le mois de décembre est généralement un bon mois car pas mal de gens régularisent. On est à peu près au même montant que lorsque l'on avait 50pts d'impôts c'est-à-dire en 2009. Nous n'avons pas encore le mois de décembre. Il ne faut pas s'attendre à un résultat de l'ordre de 2010.

Le SYNDIC: c'est vrai qu'il y a un nombre relativement restreint de contribuables qui représentent un pourcentage relativement important des impôts récoltés. Le déplacement de certains peut avoir un impact majeur.

Le PRESIDENT procède au vote pour l'acceptation du budget 2012 tel que présenté par la Municipalité.

Le budget 2012 est accepté à l'unanimité.

7. Plafond d'endettement 2011-2016

C. FIGEAT : le canton demande de réfléchir à tout ce que la commune pense faire pendant la législature. La Municipalité réfléchit à deux endroits principalement. D'une part, le centre sportif qui est actuellement moche, pas en très bon état et il n'a pas de vestiaires pour ceux qui jouent au tennis. C'est un vieux projet, la Municipalité avait l'idée de faire un jour une sorte de salle des fêtes avoir une buvette et des vestiaires.

D'autre part, le projet de la plage/port/ chantier naval. Il faudra probablement un certain montant pour aménager la zone.

Dans le tableau Excel du préavis n°9/2011, il est estimé un coût d'aménagement de CHF 3 millions pour la zone de la plage/port/chantier naval et de CHF 4 millions pour la salle des fêtes.

Mies fait aussi partie du Conseil régional qui réfléchit à une série de projets pour un total de CHF 670 millions dont certains ne nous paraissent pas très sérieux. La cotisation de Mies est de CHF 350 000 par année.

Pour la législature 2011-2016, des cotisations pour une durée de 3 ans soit CHF 1 050 000 ont été inscrits comme dépenses d'investissement dans le tableau Excel.

Suivant comment ça évolue, peut-être que la commune de Mies se penchera sur la question de savoir si on veut continuer à faire partie du Conseil régional ou pas.

A ce jour avec tous les projets que la commune a réalisés (les immeubles des Sorbiers, la déchèterie, l'extension de l'école, etc.), Mies a CHF 6 millions d'emprunt. Nous avons CHF 4 millions jusqu'à avant hier et on vient d'emprunter CHF 2 millions parce que l'on a des

problèmes de trésorerie liés à cette facture sociale qu'il faut payer en plusieurs morceaux. Chaque facture de cette dernière est de l'ordre de CHF 500 000.

Un tableau récapitulatif des investissements immobiliers est montré sur l'écran.

Là, on parle uniquement des immeubles de la commune. Bien sûr, la commune possède également des trottoirs, giratoires, etc mais évidemment ce n'est pas vraiment vendable et ce n'est donc pas dans ce tableau.

Il y a l'ancienne poste (*coût constr. CHF 971 000, valeur après amortissement CHF 1*), le bâtiment du Chauchay (*respectivement CHF 1 400 000, CHF 1*), le bâtiment Braillard (*CHF 2 820 000, CHF 1*), l'école des Sorbiers (*CHF 6 500 000, CHF 2 240 000*), agrandissement de l'école (*CHF 1 820 000, CHF 1 820 000*), les immeubles des Sorbiers (*CHF 9 600 000, CHF 9 600 000*), la déchèterie (*CHF 1 500 000, CHF 1 500 000*). (*Total coût construction CHF 24 611 000, total valeur après amortissement CHF 15 160 000*).

On parle bien du coût de la construction. Aujourd'hui, le bâtiment du Chauchay à CHF 1 400 000, il y en a beaucoup dans cette salle seraient preneurs! On a investi environ CHF 24 000 000 et dans le bilan la valeur inscrite est de CHF 15 000 000. Si on devait inscrire le véritable coût actuel, je pense qu'on pourrait presque doubler ce chiffre de CHF 24 millions. Pour dire, nous avons pratiquement CHF 50 millions de patrimoine et dans le bilan nous en avons CHF 15 millions. Nous avons déjà énormément amorti par rapport aux investissements réalisés.

La Municipalité demande CHF 14 millions pour les cautionnements. Sur ce point, on ne peut faire grand chose. Ce sont les cautionnements pour l'école, les SITSE, etc. Ensuite, la Municipalité demande un plafond d'endettement à CHF 12 millions pour tenir compte de la situation actuelle (*dette environ CHF 6 millions*) et les nouveaux projets. La commission des finances a rédigé un rapport. Elle fait une série de remarques intéressantes mettant l'accent sur le niveau du plafond d'endettement, vu la situation en Europe, etc. En votant pour ce plafond d'endettement, le Conseil n'est pas en train de voter pour des projets. Cela signifie simplement que si un jour, nous voulons faire une salle des fêtes, on n'aura pas besoin d'aller à Lausanne pour expliquer ce que l'on veut faire : nous aurons déjà une enveloppe de CHF 4 000 000 prévue et nous pouvons sans délai présenter un projet au Conseil. Mais bien sûr, ce dernier peut à ce moment dire qu'il ne veut pas de salle des fêtes. Si la conjoncture est catastrophique et que l'on doit augmenter fortement les impôts, c'est sûr que l'on ne va pas se lancer dans de nouveaux investissements qui, eux, ne généreront pas des rentrées comme les immeubles des Sorbiers.

S. MOSES : Avant tout, la commission des finances estime que la commune est très bien gérée et elle n'aimerait pas remettre ça en question. Ces derniers temps, l'économie est incertaine, les montants demandés pour la péréquation fiscale sont incertains, de même que les taux d'intérêts actuellement très bas. Nous estimons qu'un plafond de dettes de CHF 12 millions est trop important. Maintenant, nous avons un niveau de dette considéré comme très bon d'après un document de l'autorité cantonale de surveillance des finances communales car le ratio (dette brute / revenus) est inférieur à 50%. S'il s'avère que la commune a une dette de CHF 12 millions, on frôlerait la note considérée comme moyenne. On aurait alors un ratio de 91%. Bref, on passerait de très bon à moyen.

La commission des finances ne dit pas qu'elle s'oppose par exemple à la construction de la salle des fêtes ou autre chose car on pourra toujours le faire le moment venu. Au lieu d'augmenter les dettes, on peut faire face immédiatement à nos obligations en augmentant une année nos impôts pour financer un projet particulier. Cela est la base de notre réflexion.:si tel projet est retenu, assumons-en la dépense tout de suite.

S. MOSES lit la conclusion de leur rapport : la commission des finances est unanimement d'avis que nous avons une obligation de vivre en fonction de nos moyens et de ne pas laisser trop de dettes aux législatures et générations futures. Si nous voulons une nouvelle salle des fêtes, soyons prêt à la financer en augmentant les impôts le cas échéant. Soyons prêt à assumer financièrement nos projets au moment où nous les entamons. En vue de ce qui précède, nous proposons de ne pas approuver le préavis n°9/2011. En lieu et place, nous proposons au Conseil d'accepter un plafond d'endettement de CHF 8 000 000. Nous attirons

votre attention sur le fait que selon l'article 143, alinéa 2, la commune pourrait formuler une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat pour augmenter le plafond d'endettement pendant la législature. Si jamais on voulait augmenter notre dette, on pourrait quand même le faire même si c'est un peu plus difficile.

Avec notre réserve prévue fin 2012 de CHF 5.2 millions, nous estimons que pendant cette législature, nous pourrions financer un projet avec un coût jusqu'à CHF 4 millions ceci en augmentant notre plafond de dette à CHF 8 millions et en puisant CHF 2 millions dans nos réserves. Ceci nous laisserait ensuite avec une réserve de CHF 3.2 millions avec lequel nous pourrions encore faire face à de mauvaises surprises et être en mesure d'amortir une partie de notre dette quand les taux remonteront. En ce qui concerne le plafond de cautionnement de CHF 14 millions, la commission est d'accord avec la Municipalité car nous sommes actuellement déjà à CHF 13.6 millions.

S. MASCALI (aussi membre de la commission des finances) : tout d'abord, je n'étais pas présent lors de l'élaboration du rapport. J'aimerais aussi donner ma position in vivo. Comme a dit notre ministre des finances, ce n'est pas parce que l'on peut que l'on doit. Cela est très important. Ce n'est pas parce que l'on peut emprunter jusqu'à CHF 12 millions que l'on va le faire. On a simplement la possibilité de le faire et c'est au Conseil de décider au cas par cas si on donne ou non l'aval pour tel projet. Rien n'est indispensable dans ces projets à venir (par ex, la salle des fêtes) sauf peut-être l'aménagement de la zone du port qui est plus urgent vu le degré de vétusté de l'objet. Je ne veux pas parler du Conseil régional qui m'énerve beaucoup. Je vous rappelle que ce Conseil a refusé l'adhésion de Mies et on a trouvé une façon de rentrer par la fenêtre. On était membre « B » avant de devenir membre « B+ », etc. Résultat des courses, maintenant on est dedans et on doit cotiser. On était contre ceci et je ne sais pas pourquoi on est dedans encore maintenant. Le Conseil n'a jamais approuvé cela.

C. FIGEAT : dans un premier temps ça a été refusé, dans un deuxième temps accepté.

S. MASCALI : pour dire, maintenant on va dépenser CHF 1 million avant de sortir car on ne peut pas sortir avant 2 ans car il y a un délai à respecter.

Pour le reste, ces CHF 12 millions sont seulement une possibilité et pas un fait, donc je trouve que c'est un peu pessimiste et alarmiste. Il faut quand même faire confiance à nos autorités qui ont toujours fait preuve de beaucoup de prudence. D'ailleurs on critique assez souvent C. FIGEAT pour sa trop grande prudence lors de la fixation du taux d'impôt. Nous avons de la marge devant nous et pour ma part, ça ne me fait pas du tout peur d'avoir la possibilité de nous endetter jusqu'à CHF 12 millions. Si les taux d'intérêt remontent fortement dans le futur, alors on peut refuser le projet. Mais pourquoi eu cours de législature, demander au Conseil d'Etat de nous accorder un dépassement de plafond d'endettement ? Il va devoir revoir tous nos comptes, ce qui est une procédure qui me semble très compliquée. Pour ma part, je suis favorable au plafond d'endettement à CHF 12 millions.

S. MOSES : ce que nous avançons c'est uniquement un état d'esprit. Si on a le droit de s'endetter, on augmente la probabilité de le faire. Payons maintenant au lieu de s'endetter.

Le SYNDIC : Ca procède un peu d'un mal entendu. L'opinion de C. FIGEAT est claire: nous ne sommes pas des dépensiers. Le fait de vivre en fonction de ces moyens, c'est quelque chose que l'on aura à l'esprit. Comme l'a dit C. FIGEAT, un plafond d'endettement, ça n'est pas des dettes que nous avons. Nous ne prenons pas des engagements de payer pour CHF 12 millions. Nous disons simplement que dans une législature, selon les circonstances, nous pouvons aller jusqu'à cet endettement là. Aussi longtemps que je serai Syndic, je n'accepterai pas d'aller engager la commune dans une politique qui la mettrait à devoir faire des dépenses inconsidérées qui lui enlèverait « son AAA ». Je pense que nous avons agi sereinement et nous voulons gérer sereinement. Dans ce sens, je rejoins les considérations de S. Mascali. Par contre, je ne suis pas tout à fait d'accord par rapport au Conseil régional. Personne ne peut me faire le reproche d'être un chaud partisan du Conseil régional. Après un début où je soutenais le non, Mies avait dit non à une voix près. Ensuite, la Municipalité est

revenue devant le Conseil communal pour dire qu'il fallait adhérer car des choses très importantes se passent au niveau régional et notre région doit être aussi défendue au niveau du canton. Le Conseil a alors dit oui à condition qu'un type de financement soit admis. Aujourd'hui rien n'est dit au Conseil régional et nous sommes au stade où l'on va dépasser la phase des projets pour passer à la phase d'exécution. C'est le moment important où les règles du jeu vont se définir. C. FIGEAT a rapidement évoqué le montant de CHF 670 millions. J'aimerais dire que nous avons reçu des assurances orales que ce montant ne sera pas payé par la région. Ce sont tous les projets régionaux qui ont été sélectionnés comme éventuellement possibles. A l'évidence, jamais pour CHF 670 millions de travaux au niveau régional ne pourront être exécutés durant la législature. D'après ce que j'ai compris, peut-être qu'un 10% de ce montant pourrait être dépensé dans des projets véritablement régionaux comme le transport ou la mobilité douce, etc. Sur ces montants, il y aurait aussi 50% de subventions de l'Etat. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Le Conseil régional est une source de préoccupations et d'intérêts. Je suis cela avec beaucoup d'attention mais il ne faut pas laisser passer des idées fausses car il y a, dans les projets régionaux, des choses très intéressantes. Par contre, si on nous amenait à des dépenses inconsidérées, Mies pourrait toujours en effet sortir du Conseil régional. En ce qui me concerne, le plafond d'endettement - je vous invite à l'accepter, - car nous n'irons pas dans des dépenses inconsidérées.

J.-L. PHILIPPIN : dans tous les cas, tous les projets soumis pour une dépense sont de la compétence du Conseil ?

Réponse : oui, bien sûr.

P. RONGA : quel était le plafond d'endettement de la législature précédente ?

C. FIGEAT : c'est une bonne question et j'y réfléchissais. A mon avis, il était nettement supérieur à celui-là. On vient d'investir CHF 15 millions. On a emprunté CHF 6 millions. Tout à l'heure on parlait de réserves, on n'en a pas. Avec ces projets, on a réussi à n'emprunter que CHF 6 millions pour les financer. Maintenant, il n'y a plus de réserves « cash » pour payer d'autres choses. Il va falloir emprunter pour les affaires courantes.

Madame IMBODEN explique que l'ancien montant du plafond d'endettement était de 10 millions pour 2007-2011.

Le PRESIDENT procède au vote sur le préavis n°9/2011 de la Municipalité pour fixer le plafond d'endettement à CHF 12 millions.

Le plafond d'endettement de CHF 12 millions est accepté par 27 oui, 8 non, 3 abstentions.

Le PRESIDENT procède au vote concernant le plafond de cautionnement à CHF 14 millions.

Le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

8. Rapport des commissions

F. BUENSOD : deux membres de la commission des travaux, I. HAAGENSEN et C. STEVENS, se sont rendus à une réunion concernant le projet de la STAP. Elles ont pu poser des questions et obtenir certaines précisions. Il semble que ce projet va subir encore des modifications et d'autres réunions seront programmées. Nous aurons l'occasion de vous en reparler au moment où il y aura des décisions à prendre.

9. Divers et propositions individuelles

Le PRESIDENT donne d'abord la parole à M.Sanguinetti pour une information sur le déménagement des forains et des gens du voyage à Versoix

M. SANGUINETTI : Normalement, les Municipalités de Versoix et de Mies se rencontreront au début 2012 pour avoir des informations plus approfondies. Ce soir, je me propose simplement, à l'issue de cette réunion, de vous montrer un plan qui vous présente le projet et les différents éléments qui seront construits. Vous verrez les deux populations – de forains et de gens du voyage -. Je le répète, ces deux populations, sont paradoxalement très sédentaires. Tout le matériel lourd ne sera pas stocké sur le terrain. Il sera plutôt stocké vers Vernier. Les seules choses encore peu claires sont les chemins d'accès soit par le bas ou par le haut.

Le SYNDIC : la dernière fois, à moins que j'aie mal compris, vous aviez dit qu'il n'y avait pas de mélange de populations alors que là vous avez l'air de dire qu'il a deux types de populations.

M. SANGUINETTI : je comprends la confusion. On a toujours distingué les forains qui exploitent les métiers forains (manèges, etc.) et les gens du voyage qui regroupent un ensemble de familles - d'origine manouche ou tzigane par exemple - qui au fil des ans se sont sédentarisées à Versoix. Elles ne bougent plus depuis longtemps. Dans ces familles, il y a des artisans, entre-autres des artisans du bâtiment.

Le SYNDIC : vous nous dites que ces deux populations qui seront là sont des populations sédentarisées. Il n'y aura donc pas une population qui n'est pas sédentarisée ?

M. SANGUINETTI : C'est exactement ce que j'ai dit. Il n'y a aucune place prévue pour les gens de passage.

S. MASCALI : j'avais fait une interpellation il y a trois ou quatre Conseils pour savoir si l'accès piétonnier du sous-sol des Sorbiers serait aménagé ou pas, notamment en ce qui concerne la couverture de son accès car il y aura bientôt de la neige.

G. DERIAZ : on a demandé un projet de couverture au bureau d'architectes pour cet escalier qui va au garage souterrain. On ne le trouve pas esthétique car la proposition est trop « lourde ». On s'est dit que l'on va passer un deuxième hiver comme ça et on va voir comment ça se passe. Pour le moment, on a prévu de ne rien construire mais on a gardé les plans.

A. BAERTSCHI : concernant la fibre optique pour le télé réseau. Il y a la fibre optique qui va arriver jusqu'à la Clairière. Est-ce que l'on peut prendre avantage des travaux éventuels pour les conduites de gaz. Est-ce que la Municipalité a déjà eu des réflexions là dessus ?

Le SYNDIC : d'abord, il n'y aura pas de conduites de gaz car certaines communes ont répondu négativement. Les SITSE y ont donc renoncé.

J. WILDBERGER : en fait, nous n'avons pas renoncé complètement. Simplement, on a renoncé à poser des tubes en attente en même temps que la pose des canalisations d'eau des SITSE. Pour ce qui concerne la fibre optique, elle est déjà installée dans toute la commune jusqu'aux armoires de distribution..

A. BAERTSCHI : pour les poursuivre jusqu'aux maisons ?

J. WILDBERGER : ça c'est un autre problème. Tout le monde va devoir changer d'appareil à ce moment là. Ca sera comme quand on est passé à l'ADSL. Maintenant tout le monde passe progressivement au VDSL. Un jour tout le monde va passer à l'optique. Pour l'instant, à

part quelques entreprises, il n'y a pas grand monde dont la fibre optique qui arrive jusque chez eux.

A. BAERTSCHI : Swisscom ne va pas installer la fibre optique jusqu'aux maisons ?

J. WILDBERGER : Ca va venir mais ça n'est pas pour tout de suite. Il ne faut pas mélanger la fibre optique et le télé réseau. Ce sont deux choses différentes. Pour l'instant, ceux qui veulent s'abonner à un télé réseau n'ont que la possibilité de s'abonner à Swisscom TV ; si on met un récepteur satellite, alors on peut passer par l'antenne. Sinon il faut passer par Swisscom TV. Et là ça serait un concurrent qui arriverait et qui mettrait la fibre optique en parallèle à celle de Swisscom. Il faudrait à ce moment là que l'on fasse une enquête pour savoir si les gens seraient intéressés à avoir d'autres possibilités d'accès que celles offertes par Swisscom TV.

R. SACCA : Vous avez parlé plus tôt de la réfection du goudron de la route. Vous savez dans quel délai ça sera fait ?

J. WILDBERGER : la Municipalité verra le voyer demain et on va discuter de tout ça avec lui. Pour le moment je ne sais pas exactement. La seule chose que je peux vous dire est que les subsides sont octroyés jusqu'en 2016. Mais ça se fera avant 2016. Le but est de tout synchroniser. La route suisse va être refaite. Le voyer va nous dire demain quand exactement. La Municipalité a déjà dû fournir des données au Canton sur les canalisations pour qu'il puisse planifier les travaux. La réfection de la route suisse et de son revêtement va être prise en charge par le canton. Le reste sera pris en charge par la commune. On va essayer de synchroniser les deux. C'est clair que l'on ne peut fermer les deux routes en même temps. On va essayer de réaliser cela l'un à la suite de l'autre.

R. SACCA : est-ce que l'on ne pourrait pas refaire le marquage sur la route qui traverse le village et qui descend vers la route suisse ?

J. WILDBERGER : On ne va pas refaire de marquage si dans deux ans, on refait tout à zéro car ça coûte plusieurs dizaines de milliers de francs. Après l'entrevue avec le voyer demain, la Municipalité en saura plus sur les délais.

J.-P. STREIT : le concours concernant la patinoire est piloté par quelle commune ?

I. EMERY : par l'ARSCO. L'ARSCO est payé par l'ASCOT qui est payé par les communes.

J.-P. STREIT : La dernière fois que je suis passé par le chemin de la Faverges, les travaux n'ont pas avancé ? De plus, l'échafaudage a été démonté un samedi !

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h20.

Le Président

Le secrétaire

Jean-Luc RAY

Daniel BEYELER